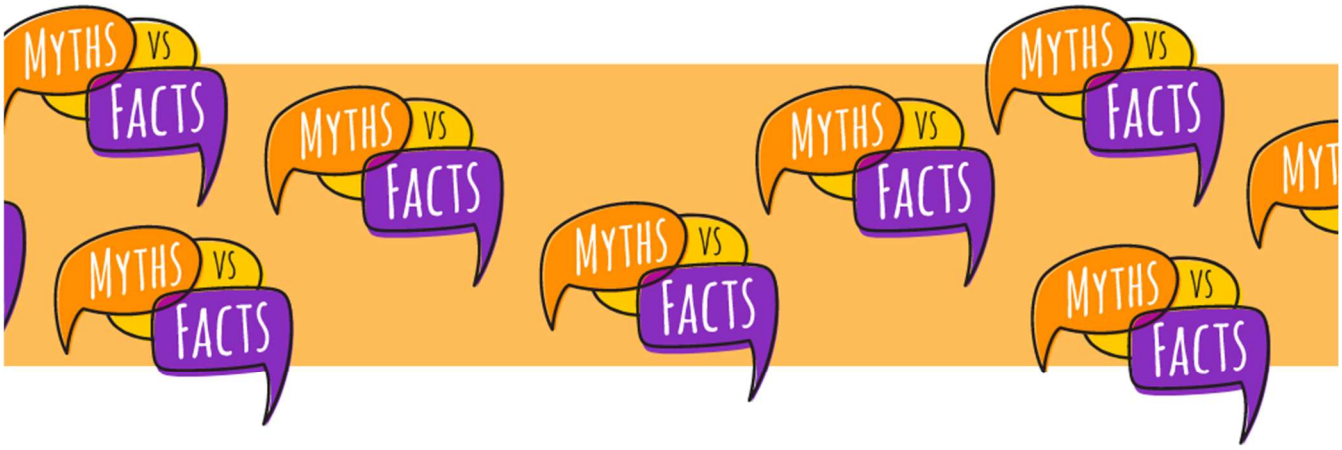

15.05.24

REVENUS & ALLOCATIONS

Entre mythes et réalité,
quelles solutions politiques pour le revenu minimum ?

COMPTE-RENDU

UN DÉBAT POLITIQUE DE

BMIN

BELGIAN MINIMUM INCOME NETWORK

Qu’est-ce que le BMIN ?

Le Réseau belge pour le Revenu Minimum (BMIN) est composé d'un large éventail d'organisations de la société civile, y compris des réseaux de lutte contre la pauvreté, des syndicats, des mutualités et d'autres organisations sociales, ainsi que des scientifiques. Le réseau est coordonné par le Réseau belge de Lutte contre la Pauvreté et plaide depuis plus de 10 ans pour des revenus adéquats et accessibles afin d’assurer une vie digne à tout un chacun dans notre société.

Parmi les membres du BMIN, l’organisation du débat du 15 mai 2024 a bénéficié du soutien financier ou académique de :

Personne de contact :

Caroline Van der Hoeven – caroline.vanderhoeven@bapn.be – +32 (0)474 55.96.11

Mot d’accueil

par Caroline Van der Hoeven, coordinatrice BAPN

La recherche d'une société humaine présuppose des revenus dignes provenant d'allocations ou de salaires. Quelle importance les partis politiques accordent-ils à des revenus suffisants ? Quelles solutions proposent-ils ? Quelles sont leurs priorités au moment d'entrer dans le nouveau gouvernement fédéral ?

Il existe un large consensus dans le débat public sur le fait que les revenus et allocations minimums ont un impact crucial sur la lutte contre la pauvreté et la politique de l'emploi. Toutefois, les opinions divergent quant à la nature exacte de cet impact. On entend d’une part que l'augmentation des revenus et allocations minimums a entraîné une baisse de la pauvreté. Dans le même temps, certains s’inquiètent que des allocations trop élevées maintiennent les gens à la maison au lieu de les encourager à chercher du travail. Pour éviter les pièges à l’emploi, on préconise un écart suffisamment important entre le salaire minimum et les allocations. On va jusqu’à affirmer que l'accès aux prestations sociales devrait être limité. D'autres voix soulignent au contraire l’effet levier de prestations minimales décentes dans la recherche d’un travail. L'importance d'autres facteurs pour accroître les possibilités d'emploi, tels que les crèches et l’accompagnement, est également soulignée. Enfin, le débat porte également sur les conditions dans lesquelles le travail est effectivement un outil de protection contre la pauvreté (et ne conduit pas, par exemple, à l'augmentation du nombre de travailleurs pauvres).

Ce congrès BMIN est l’occasion de clarifier le débat à l’aide de la recherche scientifique et des connaissances expérientielles du terrain : comment des allocations adéquates et accessibles impactent-elles les politiques d'emploi et de lutte contre la pauvreté ? Quelles sont les affirmations étayées par des connaissances scientifiques et expérimentales et quelles sont celles qui ne le sont pas ? Qu'est-ce qui relève du mythe et qu'est-ce qui relève de la réalité ? Après cette clarification, nous demanderons aux partis politiques quelle est leur position et quelles mesures en matière de revenus et d'allocations minimums ils feront figurer parmi les priorités absolues du prochain accord de gouvernement fédéral.

Pour rendre le débat le plus concret possible, nous nous concentrerons sur les politiques de ces dernières années autour de deux mesures spécifiques :

- Relever les revenus et les prestations minimales au-dessus du seuil de pauvreté européen;
- les limitations des allocations d’insertion et leurs effets sur l'emploi des jeunes et les leçons que nous pouvons en tirer pour une éventuelle limitation du chômage dans le temps.

Méthodologie

Nous allons travailler avec des affirmations et des vérifications de faits : les hypothèses correspondent-elles à la réalité ou sont-elles des mythes ? La vérification des faits se fait

toujours de deux manières : à partir de la science et à partir de la pratique/expérience des personnes elles-mêmes.

Règles du jeu

Chaque parti dispose d'un temps de parole de 3 minutes. Nous demandons de respecter le temps de parole afin que chacun puisse s'exprimer, de se concentrer sur des solutions concrètes et de garder le cap sur la politique fédérale.

Intervenants politiques

Gaby Colebunders (PVDA-PTB), Christophe De Beukelaer (Les Engagés), Wassim Essebane (CD&V), Aimen Horch (Groen), Nicolas Kuczynski (MR), Karine Lalieux (PS), Véronique Lederman (Défi), Laurence Libert (OpenVLD), Gilles Vanden Burre (Ecolo), Wim Van der Donckt (N-VA), Gitta Vanpeborgh (Vooruit)

Débat 1 – Rehausser les revenus et les allocations minimales au-dessus du seuil de pauvreté

Animé par Christine Mahy, Secrétaire Générale et Politique du Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté

Les allocations minimales ont été augmentées cette législature dans la direction du seuil de pauvreté. Les derniers chiffres sur la pauvreté montrent que cela a entraîné une baisse de la pauvreté. Dans le même temps, de nombreuses allocations minimales restent bien en dessous du seuil de pauvreté. Parallèlement, certains craignent que des allocations trop élevées ne poussent les gens à rester chez eux au lieu de les encourager à chercher du travail. Et la question du statut de cohabitation qui pousse les gens encore loin dans la pauvreté anime également le débat sur les revenus minimums.

Fact-check 1

par Anne Van Lancker – ENASSP Belgium

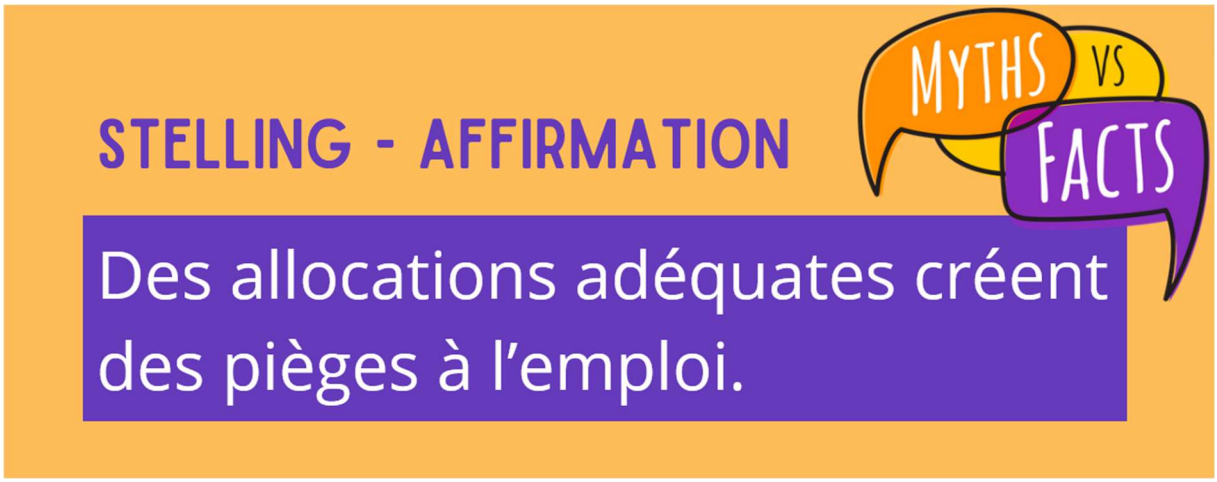

Une initiative importante a été prise au niveau européen concernant les revenus minimums, en particulier la recommandation du Conseil de l'UE sur un revenu minimum adéquat pour garantir l'inclusion active. Pouvez-vous situer brièvement cette recommandation du Conseil de l'UE ?

La recommandation est un outil important pour aider à atteindre l'objectif de l'Europe en matière de pauvreté, à savoir sortir 15 millions de personnes de la pauvreté dans l'UE d'ici à 2030 (aujourd'hui, il y a plus de 95 millions de personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale dans l'UE). Le Socle européen des droits sociaux stipule explicitement dans son principe 14 que les personnes ont droit à un revenu suffisant pour vivre dans la dignité à tous les stades de la vie.

La recommandation est fondée sur les droits et s'applique à tous : personnes en âge de travailler, personnes âgées et jeunes. Elle prévoit même la possibilité de fractionner le revenu minimum comme garantie d'une plus grande autodétermination, par exemple, des femmes dans un couple.

La recommandation met l'accent sur trois domaines essentiels pour aider les personnes à sortir de la pauvreté :

1. Un revenu décent et adéquat

La norme en matière d'aide au revenu se réfère au seuil de pauvreté de 60 % du revenu médian, avec une aide financière supplémentaire pour les personnes ayant des besoins spécifiques. Les budgets de référence sont également utilisés : il s'agit de paniers de biens et de services qui reflètent le revenu dont une famille a besoin pour participer à la vie de la société. Les pays peuvent également utiliser une référence différente mais similaire, conformément à une réglementation nationale. Les montants doivent être ajustés en fonction de l'espérance de vie et les États membres doivent s'assurer que les personnes font effectivement valoir leurs droits. Ce problème reste d'actualité en Belgique, où le projet TAKE a révélé qu'entre 37 et 51 % du droit à un revenu d'intégration n'est pas exercé.

2. Des marchés du travail inclusifs

Une grande attention est accordée à l'importance d'une entrée progressive dans l'emploi, éventuellement avec une combinaison de salaires et de maintien (partiel) des avantages sociaux. L'économie sociale fait également l'objet d'une attention particulière. Mais aussi le fait que les gens sont parfois incapables de travailler. La recommandation peut certainement être utilisée pour plaider en faveur d'une politique d'activation réaliste et fondée sur les droits.

3. L'accès à des services de qualité

Ceux-ci sont essentiels dans la lutte contre la pauvreté. La recommandation préconise des conseils personnalisés et sur mesure dans le cadre d'un plan d'inclusion sociale. L'attention est également portée sur l'accès à des services tels que l'énergie et sur le caractère abordable des services sur le plan financier.

Les outils de suivi de la mise en œuvre de la recommandation sont également importants. En effet, il ne s'agit malheureusement pas d'une loi directement applicable. Mais il est vrai que tous les États membres ont adopté la recommandation. La Commission européenne présentera un rapport sur les progrès réalisés tous les trois ans. Entre-temps, la recommandation sera également utilisée dans le cadre du semestre européen, avec d'éventuelles recommandations spécifiques à chaque pays. Une évaluation approfondie des résultats en matière de réduction de la pauvreté de cette recommandation européenne sur le revenu minimum sera ensuite réalisée d'ici 2030.

Le contrôle de la conformité doit également être organisé en Belgique, par l'intermédiaire des parlements fédéral et régionaux. La recommandation indique par ailleurs que les politiques doivent veiller à ce que les syndicats et la société civile puissent participer activement à l'élaboration de systèmes de revenu minimum dignes.

Car en Belgique aussi, il y a encore de travail à faire. Pour la première fois depuis des années, le gouvernement a garanti une augmentation des minima au-dessus de

l'indexation, par le biais de l'enveloppe bien-être et des augmentations convenues dans l'accord de coalition. C'était important car l'écart entre les minima et les autres revenus s'est creusé au fil des ans. Il en résulte que les pensions et les allocations d'invalidité sont désormais supérieures au seuil de pauvreté, que l'efficacité des allocations sociales pour les personnes seules a augmenté, que la pauvreté et l'écart de pauvreté ont clairement diminué en Belgique. Cependant, même dans la riche Flandre, 520 000 personnes vivent encore dans la pauvreté et 540 000 vivent sur le fil, luttant pour ne pas y tomber. Dans toute la Belgique, près d'un million et demi de personnes vivent dans la pauvreté. De nombreuses allocations sont encore inférieures au seuil de pauvreté. Les familles avec enfants et surtout les familles monoparentales sont particulièrement touchées. Les efforts doivent donc être poursuivis sans relâche au sein du prochain gouvernement.

Que dit cette recommandation sur la relation entre des allocations adéquates et les perspectives d'emploi ? On entend souvent dire que "Le travail doit être rémunérateur".

La recommandation stipule qu'un emploi, même avec le salaire minimum, doit être plus rémunérateur que les avantages sociaux. Il devrait donc y avoir une hiérarchie positive entre les salaires et les prestations. Mais elle souligne également qu'il n'existe aucune preuve scientifique que des revenus minimums proches du salaire minimum auraient un impact négatif significatif sur les perspectives d'emploi.

On a beaucoup parlé ces derniers temps des pièges à l'emploi et de l'inactivité. Plusieurs partis estiment que la différence entre le travail et l'inactivité devrait être d'au moins 500 euros. Ce montant ne repose pas sur des données scientifiques, mais plutôt sur un travail au doigt mouillé. Soyons réalistes : travailler devrait aider les gens à progresser et le piège à l'emploi existe bel et bien, mais pas à l'échelle et à la hauteur proposées dans le débat politique. Il existe dans des cas spécifiques, par exemple pour les personnes travaillant à temps partiel au salaire minimum, sans allocations complémentaires et en tant qu'unique salarié de la famille ou en tant que personne isolée. Le fait que les avantages complémentaires soient généralement réservés aux personnes se trouvant dans un statut particulier, comme le revenu d'intégration ou le chômage, pose également un gros problème.

Une approche totalement erronée du piège du chômage consiste à geler ou à réduire les prestations, à abolir l'enveloppe bien-être. Non seulement c'est inhumain, mais cela ne fonctionne pas. Il existe une pléthore d'études montrant que la dégressivité croissante du chômage (réforme 2021 - étude de l'OCDE par Andrea Salvatore et évaluation par l'ONEM de 10 années de dégressivité accrue), la suppression des allocations d'attente et la réduction des allocations d'attente (étude Cockx et coll.), (les recherches d'Ides Nicaise et d'autres), n'ont eu aucun impact sur la reprise d'un emploi. Ici, le cycle économique et l'offre de travail sont les principaux facteurs jouant un rôle. En outre, le profil des personnes sans emploi est un facteur explicatif très important concernant leur plus grande difficulté à retrouver un travail. Les personnes peu instruites et confrontées à des problèmes complexes ont besoin d'autres solutions pour retrouver un emploi.

Quels sont alors les facteurs décisifs pour accroître les possibilités d'emploi ?

Comme le dit la recommandation : une approche personnalisée solide qui aborde également les problèmes complexes des personnes. L'accès à des emplois décents et bien rémunérés (par opposition aux emplois temporaires dans des conditions inintéressantes vers lesquels les gens sont souvent poussés). Un soutien par le biais de services de qualité tels que le transport, le logement, la garde d'enfants. Des salaires minimums décents et moins d'impôts sur les taux de participation. Les aides et allocations supplémentaires devraient être accordées en fonction des revenus (modestes) des personnes, et pas seulement en fonction de leur statut. C'est déjà le cas dans les pays scandinaves et aux Pays-Bas. Chez nous, cela a existé pour le tarif social de l'énergie qui a été élargi à la suite des crises (COVID, énergie,...), mais ensuite on y a mis fin.

Il est également important que les personnes bénéficient d'allocations décentes pendant leur recherche d'emploi. Les personnes en situation de pauvreté passent beaucoup de temps à survivre, à essayer de trouver des solutions aux factures impayées, aux problèmes d'endettement, au manque d'argent pour la garde des enfants ou le transport, ce qui les empêche d'être disponibles pour travailler. Un revenu adéquat donne aux gens une plus grande marge de manœuvre dans la vie et facilite la réintégration sur le marché du travail. En Belgique, les allocations minimales ne sont déjà pas très généreuses. Les allocations ont une fonction protectrice contre la pauvreté, ce qui n'est pas le cas de nombreux minima.

Les partisans du gel ou de la réduction des allocations n'aident pas les personnes en situation de pauvreté à travailler ; ils ne font que les pousser davantage dans la misère et les éloigner du marché de l'emploi. C'est désastreux pour ces personnes, mais cela fait également peser sur la société des coûts élevés liés à la pauvreté.

C. Mahy : En supprimant le stress des personnes vulnérables, on leur apportera le potentiel et la créativité nécessaires pour sortir de la misère. Espérons que les décideurs politiques croient les experts.

Conclusion du "fact-check" : l'affirmation souvent entendue dans les débats politiques, notamment que des allocations adéquates créent des pièges à l'emploi n'est pas vraie.

Fact-check 2

par Virginie Timsonet – témoin du vécu

Je suis mère de famille monoparentale de 4 enfants, dont 3 encore à la maison, et 2 qui sont toujours à l'école et la plus grande qui travaille avec un contrat en CDD à temps partiel.

J'ai travaillé dans le nettoyage il y a des années et des soucis de santé sont apparus rapidement. Des examens approfondis ont révélé que j'étais atteinte de fibromyalgie et j'ai dû arrêter de travailler dans ce secteur suite à un avis de la mutuelle.

Après une courte période au chômage je me suis formée en bureautique, ce qui m'a permis de trouver mon emploi actuel d'assistante administrative.

J'ai travaillé temps plein pendant quelques années mais seule avec mes enfants, la charge de travail chez moi et au bureau était trop lourde. Suite à l'avis de mon médecin et avec l'accord de la mutuelle je suis passée en mi-temps médical, ce qui me permettait de conserver mon emploi et mes relations sociales.

Actuellement mes soucis de santé ont continué et je suis reconnue invalide, ce qui me permet de garder mon mi-temps médical, qui me permet de garder la tête hors de l'eau financièrement et psychologiquement. Cependant, le statut de mi-temps en invalidité avec autorisation de travailler minimum 19 heures me fragilise terriblement sur le plan du revenu.

En effet, payée par la mutuelle pour un mi-temps, en brut, sans précompte professionnel, au même montant que je percevais avant en temps plein et en net, je perds chaque mois un montant important.

Je ne peux pas faire un prélèvement complémentaire de précompte sur mon salaire pour faire face aux contributions qui me rattrapent chaque année, car je dois faire face aux frais de la vie avec les enfants et le revenu en indemnité maladie est trop réduit pour permettre cet aménagement de précompte.

De plus, si je suis malade, mon revenu professionnel est remplacé tout de suite par le revenu de la mutuelle, et sans avoir un mois de carence, réduit de 35 % du net mensuel, cela me fragilise d'autant plus.

La fragilité du statut avec ce mi-temps autorisé, si d'un côté il me permet de travailler comme je le souhaite, il fait de moi, comme travailleuse, que mon revenu global (mutuel et professionnel) est insuffisant et me met en grande difficulté et je ne suis pas la seule à en souffrir, mes enfants aussi !

A cela, s'ajoute maintenant le fait que ma fille travaille en CDD en temps partiel, que son revenu est cumulé au mien pour la mutuelle, et de ce fait, je perds mon statut BIM qui m'aidait à faire face aux frais médicaux qui, me concernant, sont importants.

De même je n'ai pas droit à l'aide juridique de 1e ligne, le pro déo, par cumul de nos revenus, alors que je suis en procédure.

Vous devez imaginer les difficultés créées par ce statut de cohabitant dès lors que je dois demander à ma fille qui commence sa vie professionnelle et d'adulte de me donner une partie de son salaire pour m'aider à nouer les 2 bouts.

C'est humiliant et ce sont des moments de tension importants dans la famille dont on se passerait bien, en plus des difficultés quotidiennes.

Quand la santé physique vous lâche, le soutien des proches et le relationnel, c'est vraiment important.

Ici, il est systématiquement mis à mal.

Elle ne comprend pas toujours que son revenu, impacte mon revenu

Conclusion du « fact-check " : la thèse " la suppression du statut cohabitant est une mesure importante dans la lutte contre la pauvreté et les inégalités sociales » est correcte.

Réactions des intervenants politiques

C. Mahy : Nous demandons maintenant aux partis politiques de voter sur les propositions suivantes.

INKOMENTS BOVEN DE EUROPESE ARMOEDEGRENS
DES REVENUS AU-DESSUS DU SEUIL EUROPÉEN DE PAUVRETÉ

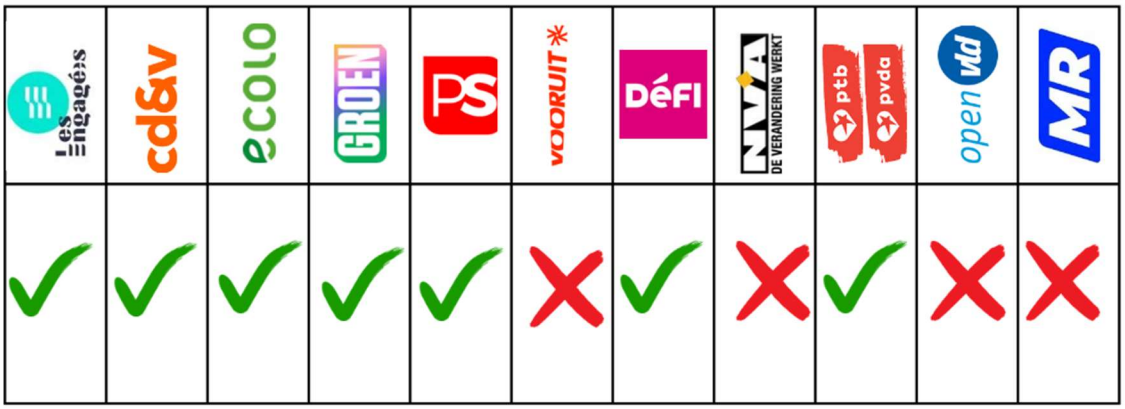

EUROPESE ARMOEDEGRENS WETTELIJK VERANKEREN
ANCRER LE SEUIL EUROPÉEN DE PAUVRETÉ DANS LA LOI

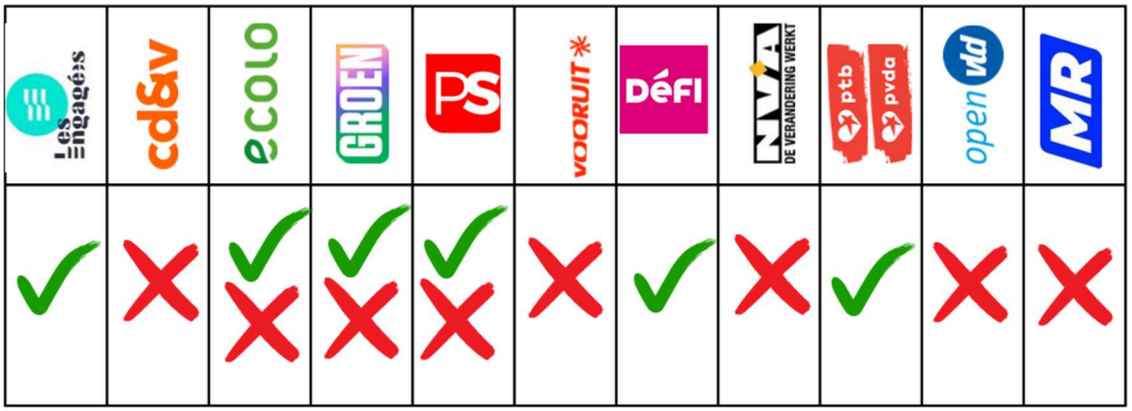

AFSCHAFFING STATUUT SAMENWONENDE
SUPPRESSION STATUT CO-HABITANT

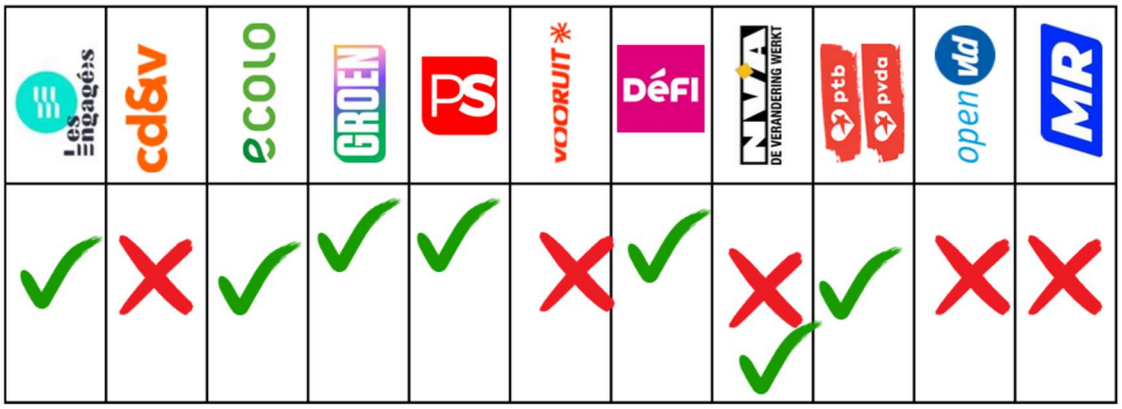

MINIMUMLONEN VERHOGEN I.P.V. MINIMUMUITKERINGEN BEVRIEZEN
RELEVER LES REVENUS MIN. PLUTÔT QUE DE GELER LES ALLOCATIONS

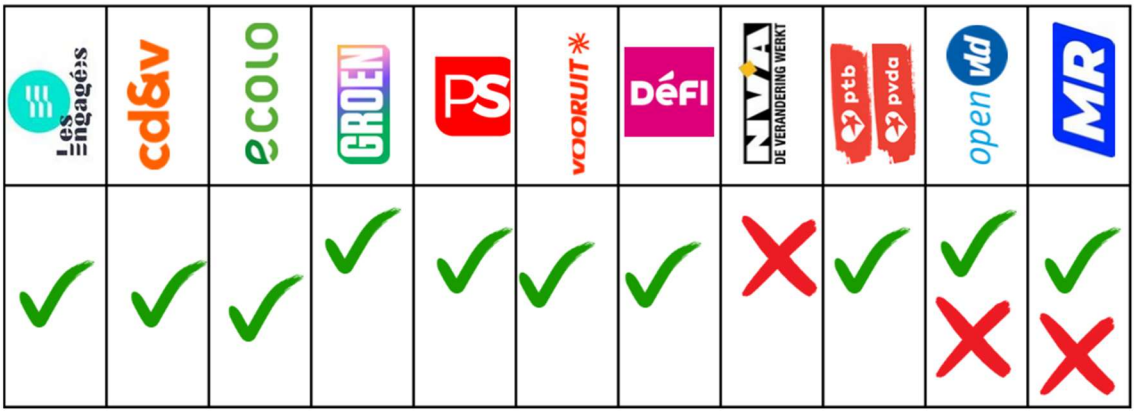

Wassim Essebane – CD&V

D'importantes avancées ont été réalisées ces dernières années sous l'impulsion du ministre Dalle au niveau flamand et de la ministre Lalieux au niveau fédéral.

Les solutions pour les bas revenus doivent venir des réformes fiscales. Il y a trop d'exceptions aujourd'hui et il devrait y avoir l'impôt sur les plus-values. Les épaules plus larges devraient être taxées plus efficacement et la pression sur le travail devrait être réduite. Les réformes fiscales sont la base d'une meilleure lutte de la pauvreté, y compris dans la région de Bruxelles. Les réformes fiscales doivent faire la différence.

Le CD&V ne veut pas supprimer le statut de cohabitant pour deux raisons. D'abord, la situation budgétaire est dramatique, tant en Belgique qu'à Bruxelles. La Cour des comptes[1] du CD&V a calculé que la suppression du statut coûterait 1,9 milliard par an. En outre, le CD&V ne pense pas que la suppression du statut cohabitant aidera les

[1] Cfr www.ccrek.be/fr/publication/alignement-des-allocations-pour-cohabitants

personnes en situation de pauvreté, mais qu'a contrario, elle favorisera d'autres groupes. La cohabitation solidaire est l'alternative.

Christophe De Beukelaer – Les Engagés

A propos du statut cohabitant : il faut procéder à un alignement, il faut le supprimer. Le politique ne peut pas influencer à ce point les choix de vie des personnes. Il faut le faire par le biais de la concertation et de manière progressive car cela a un coût pour le budget de l'état. Il faut revoir les critères économiques et prendre en compte des nouvelles formes d'habitation, comme l'habitat partagé.

Relever les allocations au-dessus du seuil de pauvreté ? Oui, c'est inscrit dans notre manifeste. Il faut aussi simplifier les démarches administratives pour réduire le non-recours.

Les décideurs politiques doivent créer des ponts et travailler en lien avec les scientifiques et la société civile – pas uniquement avec les syndicats, associations et mutualités, mais aussi avec des experts du vécu.

Il est indispensable de réviser l'accompagnement à l'emploi, car celui-ci est trop administratif et procédurier. Seulement après 9 mois, Actiris demande des preuves qu'on a postulé x fois par semaine. Il faut un accompagnement plus humain. Pour chaque jeune, il faut un mentor qui lui ouvre son réseau et lui apprenne les codes.

C. Mahy : J'invite Les Engagés à collaborer avec le CD&V autour de la suppression du statut cohabitant.

Gaby Colebunders – PVDA-PTB

Nous devons absolument augmenter les revenus au-dessus du seuil de pauvreté. Notez que 2024 n'est qu'un instantané. 1500 euros, c'est un chiffre plus correct pour augmenter les revenus minimums. Nous voulons inscrire ce montant dans la loi, de manière à ce que ce soit non négociable.

En ce qui concerne le statut cohabitant, nous sommes très clairs. J'ai moi-même vécu dans la pauvreté lorsque j'étais enfant. Nous ne devons pas attendre que les gens entrent dans la pauvreté, nous devons l'éviter. Il est faux de dire qu'il s'agit de dépenses excessives. L'écart entre le travail et les allocations devrait être plus important.

En effet, la ministre Lalieux a pris des mesures ciblant les revenus les plus faibles. Mais de nombreux salaires sont également inférieurs au seuil de pauvreté. Par exemple, ceux qui travaillent dans les titres-services. C'est pourquoi le PTB souhaite également une révision des salaires minimums.

C. Mahy : Je retiens l'importance de la prévention et d'empêcher les gens de tomber dans la pauvreté par l'abolition du statut de cohabitant.

Laurence Libert – Open Vld

Le gouvernement De Croo a œuvré pour rattraper le temps perdu. Le taux d'emploi doit augmenter, l'Open Vld met l'accent là-dessus. Il faut 500 euros de différence entre le salaire et les allocations pour augmenter le taux d'emploi. Avoir un boulot signifie d'avoir des collègues, de nouer des amitiés, d'avoir des perspectives et de reprendre les commandes de son propre succès. Ceux qui n'y parviennent pas devraient pouvoir bénéficier d'une allocation, mais l'activation est importante. Ce n'est pas une bonne chose de lier des droits sociaux complémentaires au statut. Dans ce cas, le travail n'est pas récompensé. Les droits sociaux devraient donc être liés au revenu et non au statut.

Nous sommes ouverts au dialogue. Bien entendu, la politique doit toujours se fonder sur des études scientifiques et sur la réalité concrète.

Nicolas Kuczynski – MR

On partage un point commun : notre volonté de lutter contre la pauvreté. Mais on n'est pas d'accord sur la méthodologie. La meilleure manière, selon le MR, c'est de sortir les gens de la pauvreté par l'emploi. Il faut inciter les gens à travailler en créant un écart net entre le travail et les allocations.

Pourquoi j'ai répondu non à la question sur le seuil de pauvreté ? La question est orientée. On doit regrouper l'ensemble des allocations directes et indirectes et prendre ce montant-là en considération. Il faut rationaliser l'ensemble des allocations, les remplacer par un revenu de remplacement de base – on y reviendra dans la 2e partie du débat.

On veut augmenter le salaire poche en augmentant la quotité exemptée d'impôt pour créer l'écart entre l'emploi et l'allocation. Il y a des métiers qui sont en pénurie – il s'agit des 200 000 emplois. Il faut garder les avantages sociaux pendant les 6 premiers mois de retour sur le marché du travail. La mise à l'emploi crée des ressources pour l'état.

Supprime-t-on le statut de cohabitant ? La question doit être posée de manière plus large. Par quoi on le remplace ? Faut-il donner le statut 'isolé' à tous ceux alors qui n'ont plus le statut de cohabitant ? Il faut pouvoir le faire dans le cadre des possibilités financières dont nous disposons. Si on peut élargir la question, on peut ouvrir le débat.

Véronique Lederman – DéFI

Chez DéFI, nous promouvons l'idée d'un social, pour une simplification administrative qui va changer la vie des gens.

Il y a trop de types d'allocations différentes, c'est trop complexe et cela engendre de la pauvreté. C'est pourquoi nous voulons fusionner les allocations existantes, établir un pilier commun avec des critères objectifs, en référence à des points corrélés (handicap, âge...).

Nous sommes favorables à la suppression du statut cohabitant. La situation actuelle est complètement inégalitaire. Le statut cohabitant a été créé de manière temporaire dans les années 80, mais la vie sociale a changé. Aujourd'hui, on voit de la cohabitation intergénérationnelle et économique. On voit aussi des jeunes qui sont partis avant le covid et qui doivent maintenant revenir chez leurs parents.

Par rapport à l'ancrage des politiques dans la recherche et le terrain, nous sommes d'avis qu'il faut se lier à ça et écouter les gens eux-mêmes. C'est très difficile de pousser la porte d'un service social quand on a un accident de la vie.

Il ne faut pas faire des allocations avec sanctions mais des allocations pour rebondir dans la vie.

Gitta Vanpeborgh – Vooruit

Je ne savais pas qu'il était possible de soumettre à la fois le carton rouge et le vert à la première question sur les revenus au-dessus du seuil européen de pauvreté, c'est pourquoi je voudrais expliquer pourquoi j'ai voté contre. Les allocations doivent être suffisamment élevées, mais nous émettons des réserves quant au seuil de pauvreté européen. Celui-ci ne tient pas compte des dépenses des ménages, comme la différence entre un loyer privé et un loyer social, le fait qu'une personne ait des frais médicaux ou non. C'est pourquoi, en tant que président d'un comité du CPAS, je suis favorable au REDI. Les standards REDI et le budget pour le soutien complémentaire financier doivent être ancrés.

Nous disons non à la suppression du statut cohabitant. J'ai lu les études, celle de Bea Cantillon par exemple. Ce sont principalement les femmes isolées peu qualifiées qui rencontrebt des difficultés, elles ont besoin d'une meilleure allocation. Cependant, si nous dépensons 1,9 milliard d'euros, c'est pour atteindre le meilleur pour tout le monde.

Oui, les salaires doivent augmenter. Nous ne voulons pas de mesures punitives pour augmenter le taux d'emploi. La dégressivité des allocations de chômage n'a pas donné de bons résultats. Il faut des mesures de soutien comme une meilleure mobilité et une meilleure orientation vers le marché du travail, par exemple.

Karine Lalieux – PS

Nous ne devons pas punir les femmes et les jeunes et leur faire porter les problèmes de pauvreté et de chômage. La formation et l'accompagnement sont nécessaires pour que chaque talent puisse se développer. Les étudiants doivent pouvoir étudier. C'est pourquoi nous devrions augmenter les bourses d'études et le soutien à l'éducation pour les jeunes. Il faut aussi offrir des primes de formation aux personnes qui se trouvent dans une situation de chômage.

Limiter le chômage dans le temps ne fonctionne pas. Des mesures linéaires, comme le renvoi au travail obligatoire proposé par Les Engagés, ne fonctionnent pas non plus. En limitant le chômage dans le temps, on envoie les gens au CPAS, ce qui signifie qu'ils sortent de la sécurité sociale. De plus, une part importante du coût est alors également mise à la charge des communes.

Les employeurs doivent prendre leurs responsabilités. Il y a 600 000 personnes qui ne peuvent plus faire face à leur emploi. Nous devons nous concentrer sur le bien-être au travail. L'incapacité de travail est un problème majeur. Nous devons empêcher les gens

de se retrouver en situation d'incapacité et la responsabilité en revient également aux employeurs.

Non seulement les allocations, mais aussi les salaires doivent être augmentés. Faut-il inscrire le seuil de pauvreté dans la loi ? Soyons plus ambitieux : je souhaite m'engager à 100 % en faveur d'une directive européenne sur le revenu minimum. La Déclaration de La Hulpe offre une base pour se faire. Les trois ministres des affaires sociales de la présidence belge de l'UE plaident pour plus d'investissements européens dans le domaine social, car c'est l'avenir.

La prévention est également importante. L'éradication de la pauvreté infantile doit être une priorité nationale, y compris un meilleur accès aux services comme les crèches, etc.

Le statut cohabitant devrait être supprimé, car il est fondamentalement injuste. Les droits dérivés devraient être liés aux revenus et non au statut.

Wim Van der Donckt – N-VA

Nous ne devons pas hypothéquer la création d'emplois, combattre le piège à l'emploi. Nous avons de mauvais chiffres, seule la Lituanie fait encore moins bien que nous. Le salaire minimum doit augmenter, pas en brut comme le gouvernement Vivaldi l'a fait, mais en net. Le coin fiscal en Belgique est trop important, les Pays-Bas s'en sortent mieux.

En ce qui concerne le statut cohabitant, nous prenons position comme le CD&V en votant rouge et vert en même temps. Nous ne voulons pas supprimer le statut dans l'assistance sociale, mais nous souhaiter le supprimer dans la sécurité sociale. Dans ce cadre, nous sommes en faveur de l'individualisation des droits sociaux. Il s'agit d'un exercice difficile, mais qui doit être bénéfique pour les citoyens.

C. Mahy : Ne serait-il pas préférable de laisser les salaires bruts augmenter afin que suffisamment d'argent soit versé à la sécurité sociale?

Gilles Vanden Burre – Ecolo

Merci aux témoins de vécu, leurs témoignages d'aujourd'hui soulignent leur courage.

Ensemble avec Groen, nous faisons le bilan de ce gouvernement. En tant que verts, nous avons encore de choses à faire. Nous avons fait beaucoup d'efforts en matière de pensions et de salaires minimums. Si nous avons beaucoup de pouvoir en tant que partis progressistes, nous pouvons atteindre encore beaucoup plus.

Nous souhaitons augmenter les allocations et supprimer le statut cohabitant. En termes de contenu des mesures, il est important que chaque membre de la société puisse mener une vie digne. Un revenu pour juste survivre n'est pas suffisant.

Nous voulons une bonne base pour les jeunes jusqu'à 30 ans. Chaque jeune devrait pouvoir travailler, étudier ou faire un stage ou du bénévolat.

Le Bureau du Plan montre que les programmes Ecolo et Groen sont ceux qui redistribuent le mieux. Le MR redistribue le moins bien.

La suppression du statut cohabitant n'est pas seulement une question d'argent, elle est aussi socialement injuste.

Il devrait en effet y avoir une différence entre les salaires et les allocations. Oui, les salaires doivent augmenter. Mais nous avons besoin d'une réforme fiscale pour faire en sorte qu'il reste plus aux gens. Les salaires devraient augmenter de 300 euros nets, en particulier pour les personnes à faibles et moyens revenus.

La limitation des allocations de chômage dans le temps est pour nous une ligne rouge que nous ne franchirons pas. Nous ne l'accepterons jamais. Les régions doivent faire plus d'efforts à travers les services du Forem, d'Actiris et du VDAB. Nous devons aider et émanciper les gens, les soutenir et non les punir.

Aimen Horch – Groen

Beaucoup de choses ont déjà été dites par mon collègue d'Ecolo. Le thème de la pauvreté me tient à cœur, car j'ai vécu des injustices de près. J'ai aidé mes parents à joindre les deux bouts financièrement.

Nous voulons aussi la suppression du statut cohabitant. Groen propose également une « garantie de bien-être » : un revenu décent pour tous.

Il y a une bataille politique du côté flamand ; chaque proposition d'un parti progressiste reçoit un non : non, c'est un coût, nous n'allons pas investir là-dedans. C'est un énorme problème. Pourtant, ils oublient leurs autres dépenses : les dépenses fossiles, la subvention des Teslas, etc. Mais élargir le tarif social de l'énergie, cela reste difficile. Les Verts ne bougent pas d'un millimètre vers la droite. CD&V et Vooruit par contre bougent de plus en plus vers la droite.

Conclusion du premier débat

Par Koen Meesters, Secrétaire national CSC-ACV

Merci pour ce débat riche. On a pu entendre 10 personnes avec 10 idées différentes.

Quelques conclusions : il est frappant de constater que, dans les débats sur les niveaux d'allocations minimales, l'accent est rapidement mis sur le risque des allocations « trop élevées », mais peu sur les cas où elles sont trop faibles. Une vie décente est pourtant un droit pour chacun et devrait donc être la première préoccupation à chaque fois. Cela nous apprend quelque chose sur la vision sur la pauvreté et du respect des personnes si on peut dire ce qui est trop élevé, mais pas ce qui est trop bas.

Il est surprenant que certains s'opposent à ce que le seuil de pauvreté soit inscrit dans la loi. Ceux qui sont en faveur d'une politique objective ne peuvent que la saluer. Nous avons entendu plusieurs personnes dire que nous devrions travailler sur la base de données, l'ancrage de limites objectives est alors évident.

En tant que BMIN, nous plaidons pour que toutes les allocations minimales soient augmentées au-dessus du seuil de pauvreté. En tant que syndicats, nous insistons sur le fait que toutes les allocations doivent être supérieures de 10 % au seuil de pauvreté. Et que ce seuil de pauvreté ne soit pas une fiction, mais qu'il soit effectivement inscrit dans la loi.

Nous sommes heureux d'entendre que plusieurs partis, voire la plupart, confirment qu'au moins ils veulent augmenter les allocations au-dessus du seuil de pauvreté. Il y a juste encore de débat sur la limite à fixer.

Pourquoi est-ce important? Parce que la pauvreté a un coût, tant pour les personnes que pour la société. La pauvreté rétrécit le monde des gens et rend la participation plus difficile, en particulier la participation au marché du travail. Personne ne profite de l'isolement des personnes en situation de pauvreté.

Nous entendons beaucoup parler de rendre le travail payant grâce à une différence nette de 500 euros entre ceux qui travaillent et ceux qui ne travaillent pas. Mais il est inquiétant d'entendre que certains considèrent que cet objectif peut être atteint en plafonnant les allocations. Des allocations qui restent dans la plupart des cas inférieures au seuil de pauvreté, ceci n'est qu'un fait objectif. Personne ne peut expliquer comment les gens s'améliorent en donnant moins aux autres. Pour nous, en tant que Réseau BMIN, les salaires les plus bas doivent donc être renforcés.

A propos de la nécessité de renforcer les salaires les plus bas et de réformer la fiscalité : c'est une bonne chose que ce point ait déjà été au moins abordé par plusieurs débatteurs. Corrigeons les défauts. Nous sommes heureux d'avoir trouvé un soutien sur ce point également.

Certains sujets n'ont pas ou peu été abordés ce qui est dommage. Le piège à l'emploi n'est généralement pas une question d'allocations, mais de coûts liés au travail. Il faut tenir en compte de la disponibilité des transports publics et de la présence de services de garde d'enfants abordables. Mais pas en priorité pour ceux qui travaillent, car cela revient à créer des barrières pour avoir accès au travail. En outre, cela prive des enfants de la fonction pédagogique et sociale que la garde d'enfants devrait assurer. C'est ainsi que nous perpétuons la pauvreté. De meilleurs services collectifs soutiennent notre lutte juste.

Le chômage est souvent l'élément le moins généreux dans la sécurité sociale, avec des minima faibles et des limites maximales peu élevées. Il a également été injustement désavantagé lors de la dernière adaptation de l'enveloppe bien-être. Le statut cohabitant rentre également en ligne de compte. Introduit à l'origine pour faire des économies, il subsiste encore aujourd'hui. Les montants sont à présent si bas qu'il est presque impossible de parler d'une « assurance sociale ».

En outre, il n'existe pas d'interprétation moderne du terme « cohabitant », de sorte que les personnes sont rapidement désavantagées. Quoi qu'il en soit, nous sommes tous convaincus qu'il s'agit d'une anomalie. Et qu'il faut y remédier. Comment cela doit-il se

faire ? Il est vrai que les avis sont encore très partagés entre les femmes et hommes politiques.

Débat 2 – Les limitations des allocations d'insertion, leurs effets sur l'emploi des jeunes et les leçons à en tirer par rapport à l'objectif de diminution du chômage

animé par Karim Dibas, ACV

Le panel est très diversifié, y compris en termes d'âge. Nous allons faire en sorte que la deuxième partie prenne un peu plus la tournure d'un débat, c'est pourquoi nous allons mettre les femmes et hommes politiques deux par deux.

La proposition de limiter les allocations de chômage dans le temps revient souvent. C'est peut-être bien devenu un dossier symbolique. Dans les sondages réalisés par les différents médias, la question est toujours posée si les partis sont pour ou contre cette limitation. Ainsi, les panélistes doivent répondre par un carton vert ou rouge s'ils sont pour ou contre. Ils doivent donc choisir l'un des deux, car les gens ne peuvent pas non plus donner une double réponse lorsqu'ils remplissent un test électoral.

Il y a aussi des discussions sur les allocations d'insertion. Les jeunes quittant l'école qui n'ont pas travaillé suffisamment pour avoir droit à l'allocation de chômage peuvent éventuellement y avoir accès.

Il y a toutefois des conditions à remplir, comme par exemple:

- être inscrit dans un des services régionaux de l'emploi (Forem, Actiris, VDAB) ;
- avoir 2 évaluations positives consécutives ;
- ne pas refuser une offre de travail.

Ces dernières années, un certain nombre de restrictions importantes concernant les allocations d'insertion ont été introduites, telles que la limitation de la durée à 3 ans et la limitation de l'âge à 30 ans. Les jeunes de moins de 21 ans qui n'ont pas de diplôme d'études secondaires sont exclus. La grossesse et la maladie n'entraînent pas la suspension des allocations. Par exemple, nous connaissons un jeune qui venait de quitter l'école, a déclaré un cancer et a perdu son droit à l'allocation d'insertion après 2 ans de traitement. Bien qu'il n'ait pas eu la possibilité de chercher du travail en raison de sa maladie. Il a dû retourner vivre chez son père et sa mère. Nous trouvons cela très injuste.

Nous reconnaissons qu'une meilleure protection a été mise en place pour les personnes souffrant d'une invalidité médicale, sous la direction du ministre Peeters. Cette petite correction a eu lieu.

Tout cela est en jeu dans ce débat. Quelles leçons pouvons-nous tirer de ces restrictions en matière d'allocations d'insertion en vue d'une éventuelle réforme en matière de chômage ? Les restrictions introduites au cours de la période récente ont-elles entraîné une augmentation de l'emploi ? Quel est l'impact de ces restrictions en termes d'exclusion ?

Fact-check 1

par Koen Declercq – UCLouvain-Saint-Louis Bruxelles

Le professeur Declerq, de l'UCLouvain - Saint-Louis Bruxelles, mène des recherches sur les politiques en ce qui concerne le marché du travail et l'éducation.

En Belgique, les jeunes qui n'ont pas encore trouvé d'emploi un an après l'obtention de leur diplôme ont droit à l'allocation d'insertion, sous certaines conditions.

Depuis 2015, le droit à l'allocation d'insertion in situ a été supprimé pour :

- les demandeurs d'emploi de plus de 25 ans
- les demandeurs d'emploi de moins de 21 ans sans diplôme de fin d'études secondaires

Ce que nous avons étudié avec mes collègues, c'est la réforme de 2015 qui supprime notamment le droit aux allocations d'insertion pour ces deux groupes.

La suppression de l'allocation d'insertion a-t-elle entraîné une augmentation de l'emploi ?

Le premier groupe étudié est celui des demandeurs d'emploi de 25 ans titulaires d'un master. Nous avons choisi ce groupe parce que les jeunes qui sortent de l'enseignement pour entrer sur le marché du travail vers l'âge de 25 ans sont principalement des jeunes titulaires d'un diplôme de master.

Dans l'étude de Cockx B., Declercq K., Dejemeppe M., Inga L. et Van der Linden[2], si nous regardons la probabilité d'avoir un emploi 6, 12 et 18 mois après avoir quitté l'école ou s'être inscrit comme demandeur d'emploi, nous ne constatons pas d'effet. Pour ce groupe, il y a eu une augmentation du flux vers des emplois intérimaires, des emplois à court terme. On peut en conclure que ce groupe de jeunes ayant perdu leurs allocations d'allocations a été davantage contraint de choisir des emplois de courte durée, mais qu'il n'y a pas eu d'effet sur l'emploi durable.

[2] Cockx B., Declercq K., Dejemeppe M., Inga L. en Van der Linden B. (2020), Switching from an inclining to a zero-level unemployment benefit profile: Good for work incentives? Labour Economics, 64, 101816

Le deuxième groupe que nous avons examiné était celui des demandeurs d'emploi de 19 ans sans diplôme d'études secondaires[3]. Là, nous avons clairement constaté que la suppression des allocations d'insertion n'avait aucun impact sur le flux de sortie vers l'emploi, l'effet souhaité de ce dispositif de mesures n'a pas été atteint. Nous avons conclu que rien ne prouvait que la réforme favorisait la transition vers un emploi durable.

Pourquoi la suppression de l'allocation d'insertion n'a-t-elle que peu d'effet sur l'emploi ?

Dans la littérature en économie sur les allocations de chômage, il existe un consensus sur le fait que la limitation des allocations de chômage dans le temps incite généralement les chômeurs à chercher davantage du travail à mesure qu'ils se rapprochent du moment où ils perdent leurs droits à l'allocation[4]. Cela entraîne une légère augmentation de la probabilité de trouver un emploi. Mais pourquoi alors n'observons-nous pas le même effet chez les jeunes avec la suppression de l'allocation d'insertion ?

- Étant donné que les jeunes ne perçoivent pas d'allocations pendant le délai d'attente, l'incitation financière à quitter le chômage est déjà très élevée dès le début du délai d'attente.
- Pour le groupe toujours au chômage à la fin de la période d'attente, un an après le début de la recherche d'emploi, les incitations financières ne sont plus efficaces.

Ces résultats recoupent ceux d'une étude réalisée notamment par l'économiste belge Joannes Spinnewijn[5], qui a montré pour la Suède que l'effet des incitants financiers, tels que l'augmentation ou la diminution des allocations de chômage, diminue fortement avec la durée du chômage.

Cela signifie que la réduction des allocations d'insertion un an après le début de la période de chômage a peu d'effet sur l'emploi.

Conséquences pour les jeunes perdant le droit à l'allocation d'insertion

Nous ne pouvons donner ici qu'une réponse partielle basée sur une étude sur laquelle nous travaillons encore actuellement et qui porte sur les demandeurs d'emploi de 25 ans titulaires d'un diplôme de master[6]. Elle ne dit donc rien, par exemple, sur les jeunes sans diplôme d'études secondaires. Pour la catégorie des 25 ans avec un master, nous ne constatons pas d'augmentation du nombre de jeunes bénéficiant d'un revenu d'intégration sociale. Les jeunes titulaires d'un master sont le plus souvent soutenus par leurs parents.

---

[3] Cockx B., Declercq K., Dejemeppe M., Inga L. en Van der Linden B. (2019), Scrapping the entitlement to unemployment benefits for young labor market entrants: An effective way to get them to work? NBB Working Paper no. 379. Brussel: Nationale Bank van België

[4] Tatsiramos K., Van Ours J. C. (2014). Labor market effects of unemployment insurance design. Journal of Economic Surveys, 28(2), 284-311; Schmieder J. F., von Wachter T. (2016). The effects of unemployment insurance benefits: New evidence and interpretation. Annual Review of Economics, 8, 547–581

[5] Kolsrud,J., Landais,C., Nilsson,P., & Spinnewijn,J. (2018). The optimal timing of unemployment benefits: Theory and evidence from Sweden. American Economic Review, 108(4), 985-1033

[6] Declercq, K., Dejemeppe, M., Pourtois, M., 2024

Concernant ce dernier point, nous avons étudié l'influence du fait de recevoir ou non une allocation d'insertion sur la décision de ces jeunes de rester vivre chez leurs parents ou non. D'après les premières constatations, cette influence est nulle pour les femmes, mais elle est réelle pour les hommes. Les hommes qui perdent l'allocation d'insertion continuent à vivre avec leurs parents plus longtemps pour bénéficier de leur soutien financier.

Conclusion du « fact-check » : Sur la base de recherches scientifiques, nous pouvons conclure que l'affirmation « La suppression des allocations d'insertion pour les jeunes entraîne une augmentation du taux d'emploi » est incorrecte.

Fact-check 2

par Amandine Hallaux – témoin de vécu et présidente des Jeunes CSC Brabant wallon

Amandine partage ses expériences de recherche d'emploi dans une vidéo. Sur la base de ces expériences du terrain, nous procédons à une seconde vérification de l'affirmation « La suppression des allocations d'insertion pour les jeunes entraîne une augmentation du taux d'emploi ».

« Pour celles et ceux qui ne me connaissent pas, je m'appelle Amandine Hallaux, j'ai 27 ans et je suis présidente des Jeunes CSC en Brabant wallon.

Hors jeu ! Trop vieille pour avoir droit aux allocations d'insertion ! Malgré deux évaluations positives du Forem, malgré quelques contrats de remplacement comme institutrice maternelle. J'ai donc pu constater personnellement qu'en tant que jeune, je n'avais pas droit à la sécurité sociale. Et malheureusement, je ne suis pas la seule.

Beaucoup trop de jeunes doivent mettre leurs rêves de côté et se contenter d'un job alimentaire faute d'un accès facilité aux allocations d'insertion. Dès lors, comment se lancer dans des projets de famille, de logement ? Comment se mettre en projet dans la vie active ? Personnellement, j'ai de la chance d'avoir mes parents derrière moi, qui me soutiennent financièrement. Je m'estime donc fort chanceuse et je suis consciente que c'est loin d'être le cas de beaucoup trop de jeunes aujourd'hui. Avec les Jeunes CSC, nous voulons un accès aux allocations d'insertion par la mise en place d'une attente réduite, et ce jusqu'à 30 ans, parce que nous sommes convaincus que nos jeunes ont besoin de soutien, particulièrement en début de carrière.

Toujours à propos de la sécurité sociale, et en particulier du chômage, je saisis l'occasion pour vous demander quelle est votre position sur la limitation dans le temps des allocations de chômage dont certains partis parlent beaucoup en ce moment. Pour les Jeunes CSC, cette mesure est inefficace, voire injuste. Outre le fait de mettre à mal notre système de solidarité, elle ne peut engendrer qu'un transfert de nos jeunes *et* de leurs familles vers les CPAS et dans le pire des cas, entrainer la chute de ceux-ci dans la précarité. Pour finir et en conclusion, ma question sera donc la suivante : quel est,

mesdames et messieurs des différents partis, votre point de vue sur ces sujets ? Je vous remercie de votre attention.»

Conclusion du « fact-check » : Sur la base de ces expériences du terrain, nous pouvons une fois de plus conclure que l'affirmation « La suppression des allocations d'insertion pour les jeunes entraîne une augmentation du taux d'emploi » est incorrecte.

Fact-check 3

door Freddy, témoin du vécu

Le témoignage d'Amandine a déjà permis de passer à la deuxième affirmation de ce débat sur la limitation du chômage dans le temps. Pour examiner l'impact de cette mesure sur les groupes vulnérables, le modérateur Karim Dibas a interviewé Freddy, un témoin de vécu qui s'est retrouvé au chômage à un âge proche de la pension.

Freddy : Je m'occupe de mon père en tant qu'aidant proche. L'année prochaine, j'aurais eu 45 ans de service, mais je suis actuellement au chômage. J'ai été vendeur de voitures pendant 37 ans, puis moniteur d'auto-école. Dans ma recherche d'emploi, en ayant 63 ans, je me heurte au problème de mon âge. J'ai postulé comme instructeur pour voitures et tracteurs.

Karim : Vous postulez donc pour un métier en pénurie et pourtant vous rencontrez des difficultés à trouver du travail. Mais ceux qui cherchent du travail en trouvent, non ?

Freddy : En général, je ne reçois pas de réponse ou on me dit qu'ils ont déjà trouvé quelqu'un d'autre. Si je vois une offre d'emploi, je prends immédiatement mon téléphone ou je me rends sur place. Ça m'est même déjà arrivé de postuler pour une fausse offre : quand je me suis rendu sur place, l'entreprise n'existait plus.

Je vais avoir 63 ans avec de l'ancienneté, et mon service militaire rentre en ligne de compte aussi. On me dit : « Revenez dès que vous serez à la retraite, nous vous embaucherons comme flexijob ».

Si l'allocation de chômage est limitée dans le temps, ce sera probablement le CPAS pour moi. Mon père a déjà du mal à s'en sortir, il a la pension d'un petit indépendant et ne peut pas se payer une maison de retraite avec ça. Ou alors, je peux essayer la caisse de maladie, parce que j'ai des problèmes de dos.

Conclusion du fact-check : l'affirmation « La limitation des allocations de chômage dans le temps pénalise des personnes en situation précaire, quels que soient leurs efforts pour trouver un emploi » est correcte.

Réactions des intervenants politiques

Karim Dibas : Nous demandons maintenant aux partis politiques de voter sur les propositions suivantes :

- Pas d'exclusion des allocations d'allocation après 36 mois en cas d'évaluation positive par le service public de l'emploi.
- Relèvement de la limite d'âge à 30 ans.
- Suppression de la condition de diplôme pour l'enseignement secondaire pour les jeunes de moins de 21 ans.
- Suspension de la durée de l'allocation d'insertion pendant des périodes reconnues de maladie et de grossesse.

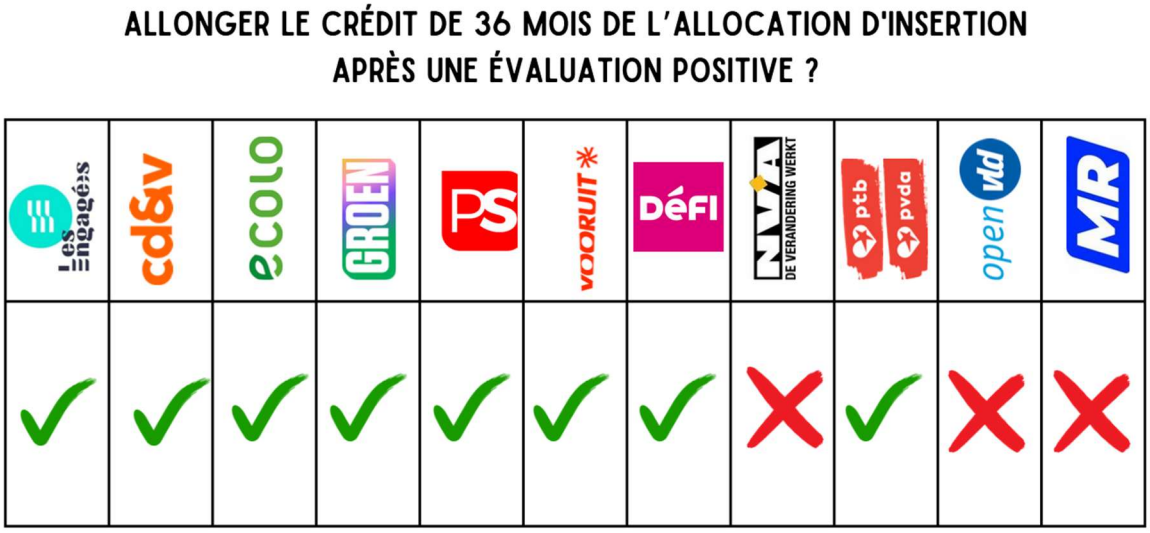

AUGMENTATION DE LA LIMITE D'ÂGE À 30 ANS ?

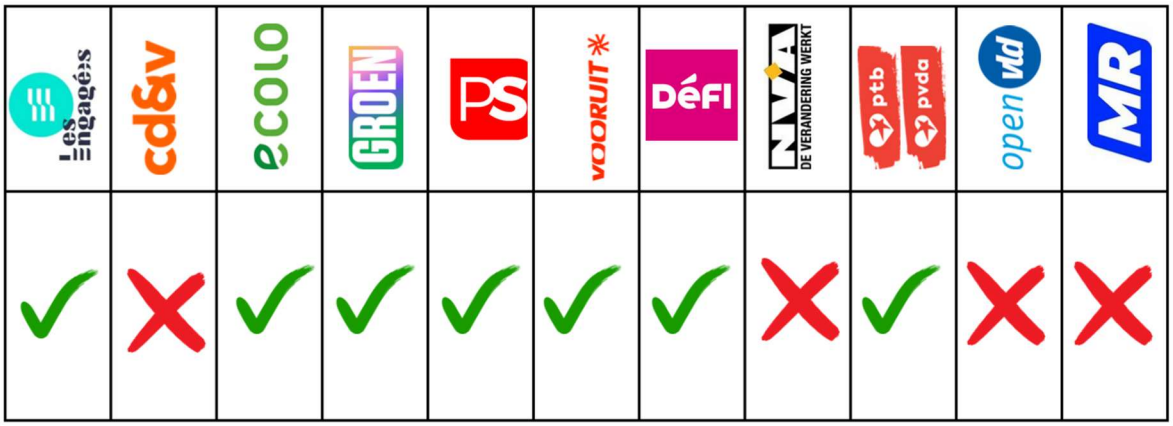

SUPPRESSION DE LA CONDITION D'UN DIPLÔME DE SECONDAIRE POUR LES MOINS DE 21 ANS ?

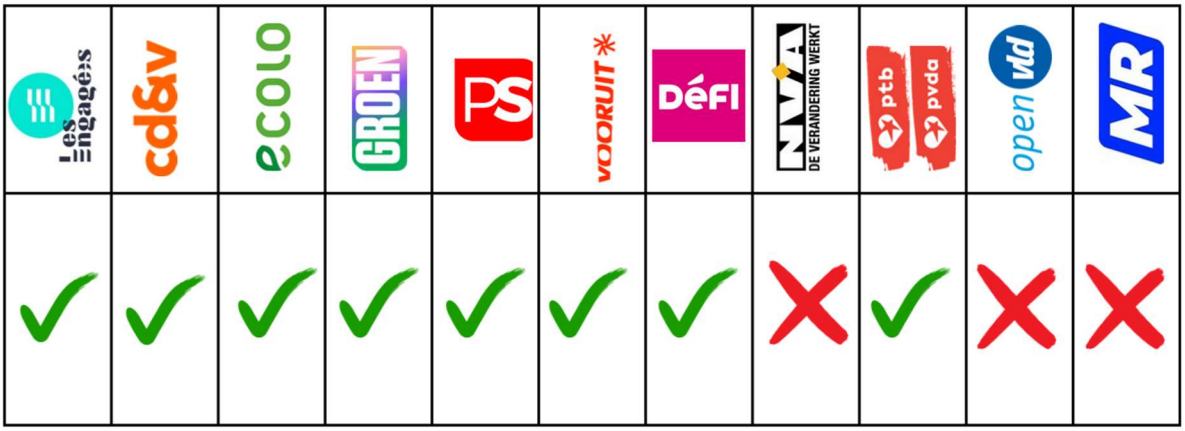

SUSPENSION DE LA PÉRIODE DE CRÉDIT PENDANT LES PÉRIODES DE MALADIE ET DE GROSSESSE ?

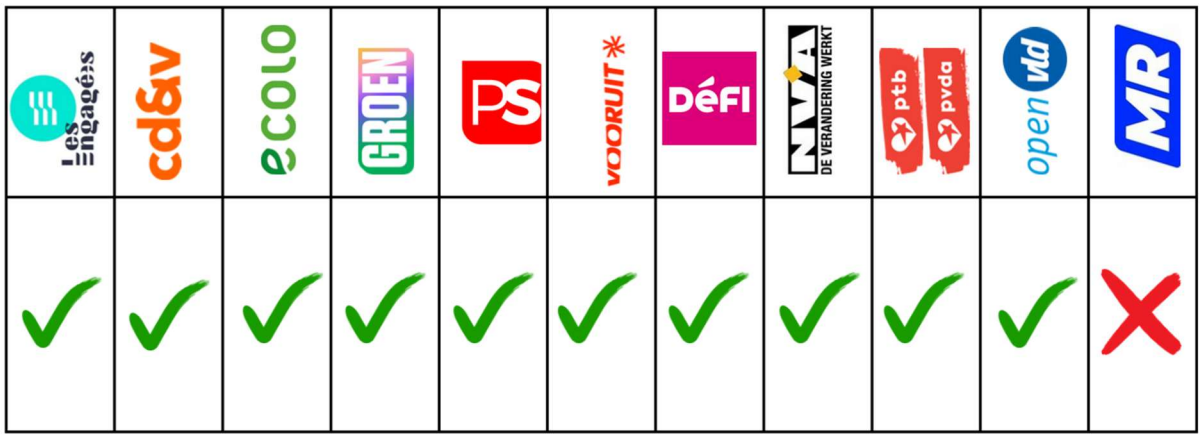

ÊTES-VOUS FAVORABLE À LA LIMITATION DE L'ALLOCATION DE CHÔMAGE DANS LE TEMPS ?

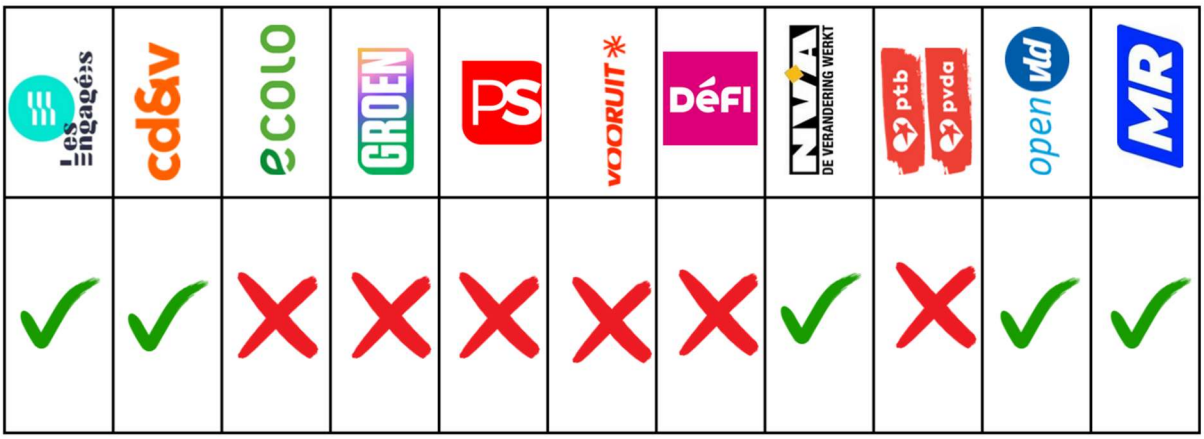

SI VOTRE RÉPONSE EST NON, ALLEZ-VOUS LIMITER LE CHÔMAGE DANS LE TEMPS EN ÉCHANGE DE LA SUPPRESSION DU STATUT COHABITANT ?

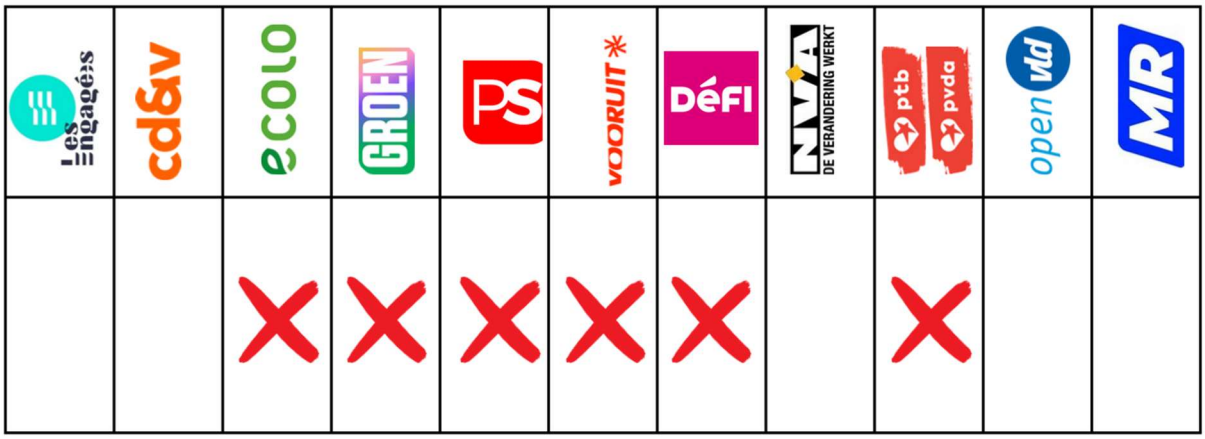

Comme indiqué plus haut, lors de ce débat, deux ou trois représentants politiques seront placés les uns à côté des autres afin qu'ils puissent clarifier leurs positions et réagir l'un par rapport à l'autre.

Duo PS en Vooruit

K. Dibas : Madame Lalieux, si vous me le permettez, j'ai une question pour vous. En 2012, la limitation des allocations d'insertion a été décidée par le gouvernement de Monsieur Di Rupo…

Karine Lalieux – PS

Oui, le gouvernement Di Rupo était une coalition, on n'était pas tout seuls dans le gouvernement. Il y a le pouvoir des différents partis et des rapports de force au sein du gouvernement. Le résultat mentionné est celui d'un compromis.

Ce qui est clair aujourd'hui, c'est qu'on est convaincus que ce n'est pas en pénalisant, que ce soit les femmes, les jeunes, les étudiants, qu'on va résoudre les problèmes

d'emploi, de précarité ou de décrochage. C'est beaucoup plus par la formation, le suivi, l'accompagnement et par la détection des compétences de chacun qu'on va y arriver. Les jeunes ont de nombreux talents et ne doivent pas être punis, car cela ne leur apporte rien.

Il faut faire en sorte que nos jeunes puissent étudier : augmenter les bourses, augmenter l'accompagnement scolaire des jeunes qui ont des difficultés, mais aussi faire en sorte que les CPAS puissent donner des revenus d'intégration sociale étudiants, c'est fondamental pour éviter la précarité étudiante.

Il faut une prime de formation pour ceux qui s'inscrivent dans des formations quand ils sont au chômage, voire les récompenser.

Le chômage à durée déterminée, ça ne fonctionne pas, on nous l'a démontré aujourd'hui. Les mesures linéaires, comme le retour du travail obligatoire proposé par Les Engagés, ça ne fonctionne pas. Déplacer le problème vers les CPAS, cela signifie que les personnes sortent de la sécurité sociale, c'est mettre les coûts sur les régions et les communes et c'est éloigner encore plus le demandeur d'emploi du travail. La sanction n'a jamais fonctionné pour faire en sorte que les gens aillent vers l'emploi.

On sait aussi que la problématique actuelle en Belgique, ce n'est pas le chômage : c'est le travail rapide et les malades de longue durée, c'est 600.000 personnes qui n'en peuvent plus d'être au travail. Il faut miser sur le bien-être au travail, sur la santé au travail, sur la réduction collective du temps de travail pour les travailleurs plus âgés à partir de 55 ans. Nous devons éviter que les gens se retrouvent en invalidité, et c'est là que réside la co-responsabilité de l'employeur.

K. Dibas : Apparemment, Conner Rousseau chez Vooruit veut bien, lui, parler de limiter les allocations de chômage dans le temps. Quelle est votre réaction, Mme Vanpeborgh ?

Gitta Vanpeborgh – Vooruit

Dans notre programme, nous faisons une distinction entre d'une part les allocations d'insertion et d'autre part la limitation des allocations de chômage dans le temps. La ministre Lalieux a raison de qu'il faut faire des compromis dans un gouvernement comme dans une relation ou dans un mariage. Les récentes conditions supplémentaires introduites pour les allocations d'insertion en sont l'exemple. Je salue dès lors l'étude du professeur qui prouve qu'on est passé à côté de l'effet recherché. Pour nous, c'est très simple : il n'est plus possible de limiter l'allocation d'insertion. Mes collègues Vanrobaeys et Kitir ont d'ailleurs déposé des propositions de loi visant à supprimer progressivement ces conditions. Je crois au travail sur mesure, c'est pourquoi l'instrument Remi est important ; il permet de soutenir les jeunes de manière plus ciblée et plus intensive. Pouvoir changer d'avis est une question de bon sens. Il faut optimiser l'accompagnement des chercheurs d'emploi sur la base de ce qui est démontré par la recherche scientifique et les expériences du terrain. Sur ce point, il y a un consensus dans la famille socialiste.

Par contre, en ce qui concerne la limitation de la durée des allocations de chômage, il n'y a pas d'accord au sein de notre famille politique socialiste. Vooruit veut limiter la durée, nous voulons un emploi de base. C'est controversé, mais cela donne quand même une

perspective d'avenir. Vous voyez le problème de l'inadéquation sur le marché du travail : tout le monde ne trouve pas un emploi convenable. Il manque quelque chose dans l'accompagnement vers l'emploi.

Duo PVDA-PTB en Open Vld

Karim : L'Open Vld ne veut pas d'ajustements des allocations d'insertion, sauf en cas de maladie ou de grossesse. Pourriez-vous expliquer votre position, Mme Libert ?

Laurence Libert – Open Vld

C'est un signal important à envoyer aux jeunes pour leur montrer que le diplôme de fin d'études secondaires est très important. En supprimant cette condition, vous leur enverriez le mauvais message de cesser d'investir dans l'école, dans un diplôme.

Karim: Le professeur Declercq a montré que cette incitation ne pousse pas les jeunes à poursuivre des études.

Laurence Libert : L'exigence de diplôme est plus qu'une incitation. L'objectif ne doit pas être que le jeune se dise « j'attendrai un an et j'aurai des allocations », mais plutôt qu'il comprend que son diplôme soit un ticket pour trouver un emploi. Nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour amener le jeune chez l'employeur afin qu'il puisse se faire une idée de ce qu'est le travail et qu'il puisse être formé par l'employeur sur le lieu de travail.

Gaby Colebunders – PVDA-PTB

Tout le monde ne naît pas avec les mêmes chances de départ. Tout le monde n'a pas la chance de *pouvoir* étudier. Les familles défavorisées se retrouvent directement avec le couteau sous la gorge. Bien sûr, il est préférable que les jeunes aient un diplôme, mais ce n'est pas la réalité, dans ma ville ce n'est pas le cas : 1 sur 3 sort de l'école sans diplôme. Nous ne devons pas leur retirer leurs avantages, mais les accompagner !

Karim : Comment argumentez-vous votre position sur la limitation des allocations dans le temps ?

Gaby Colebunders : Limiter les allocations de chômage dans le temps est ridicule. Il faut voir les faits : Le cliché de la personne dans son fauteuil n'est pas la réalité. Il faut se poser la question si les gens pourront encore aller travailler si on leur retire leur allocation. Il faut avoir un minimum d'argent pour pouvoir trouver du travail. La suppression des allocations entraîne une spirale négative. Vous limitez la mobilité parce qu'ils ne peuvent plus se payer une mobylette ou un abonnement de transport public. Les solutions de garde d'enfant sont un autre frein : une mère solo ne peut pas payer la garde de ses enfants. Une solution suppose que toute la chaîne fonctionne : locale, régionale et fédérale.

Karim : Qu'en est-il des métiers en pénurie ? Le marché du travail a désespérément besoin de gens.

Gaby Colebunders : Il y a un besoin d'un accompagnement personnalisé, une aide sur mesure. Nous devons revoir les tâches du VDAB. Maintenant leur focus est surtout sur leurs chiffres doivent être corrects, ils ne travaillent plus en fonction de leurs objectifs de base. Le VDAB devrait se concentrer sur l'accompagnement, et non pas sur le fait de délivrer des bonnes statistiques à l'ONEM.

Et puis, pour pouvoir suivre une formation, il faut des solutions de garderie . On effet, on a aussi besoin de toutes et tous pour lutter contre la pauvreté : « il faut tout un village pour élever un enfant ».

Laurence Libert : Les allocations illimitées n'existent pas dans d'autres pays. Je suis d'accord pour dire que le VDAB devrait faire des efforts en matière d'accompagnement. Les métiers en pénurie existent, il faut donner des formations aux gens pour un tel emploi et leur permettre de conserver leurs allocations pendant toute la durée de la formation. Les employeurs doivent aussi arrêter de chercher la perle rare, ils doivent s'adapter.

L'allocation de chômage est une assurance contre la perte d'emploi. Quand vous perdez votre emploi, vous devez vous trouver dans de bonnes conditions pour trouver un autre emploi. La définition de l'allocation de chômage est « une assurance pour les gens qui cherchent un autre emploi ».

Karim : Aux Pays-Bas, suite à la limitation des allocations, on a vu apparaître un groupe de jeunes « fantôme » : ils ne sont ni au chômage ni aux études ni au travail. L'Etat doit libérer de nouveaux budgets pour aller à la recherche de ces jeunes. Le nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration sociale va augmenter dans le cas de la limitation du chômage.

Laurence Libert : Une étude montre qu'au plus les jeunes restent longtemps au chômage, au plus ils ont du mal à trouver un emploi. Nous avons tout intérêt à ce que les jeunes aient un emploi le plus rapidement possible. Il est important que les jeunes aient une vision positive de la vie, qu'ils se sentent acceptés dans la société. Pour la société, il est donc important qu'ils aient un emploi le plus vite que possible.

Gaby Colebunders : Les chiffres du chômage seront corrects, mais les gens vont simplement glisser vers les CPAS dans le cas de la limitation du chômage.

Duo Groen en NVA

Aimen Horch – Groen

Les solutions néolibérales créent une réalité douloureuse : « Tout le monde au travail, et tout le monde sera heureux. » Je regarde ma ville, Vilvorde: les jeunes se cognent constamment aux murs, il y a de la discrimination sur le marché du travail. L'OCDE montre que c'est en Flandre que la discrimination est la plus forte. Il y a les problèmes du logement, des crèches. Les emplois flexibles nécessitent des crèches flexibles. Les emplois intérimaires ne donnent pas de perspectives. Au lieu de supprimer les allocations et d'imposer des conditions, il faut s'attaquer à la discrimination, que ce soit

pour les familles ou les jeunes sur la base de migration d'âge ou tout autre facteur, et il faut accompagner les jeunes de très proche.

Wim Van der Donckt – N-VA

Le professeur Declercq nous a présenté les résultats d'une étude sur la suppression des allocations d'insertion. Une étude de l'ONEM montre quant à elle que les limitations de l'allocation d'insertion ont doublé le flux vers le marché du travail comparativement à la situation avant 2010 : plus de 54 % sont allés travailler, un tel doublement, ce n'est pas rien.

Seuls 13,4 % se retrouvent avec un revenu d'intégration sociale, en Flandre, c'est même 2,9 %, et 5,8 % tombent sous la mutuelle. Les 23,4 % restant continuent de chercher de l'emploi sans allocations. L' étude de l'ONEM prouve donc que cette mesure fonctionne.

Avec la N-VA, nous voulons aller plus loin : les travailleurs âgés doivent avoir une solution. Dermagne a fait zéro virgule zéro dans ce domaine. Nous devons rendre la fin de carrière moins coûteuse pour l'employeur. Aujourd'hui, les personnes âgées sont exclues du marché de travail, parce qu'elles sont trop chères.

L'étude de l'ONEM porte sur les personnes hautement qualifiées : elles ont plus d'opportunités. Nous voulons aider tout le monde.

Duo Ecolo en MR

Karim : Ecolo a fait une proposition de loi sur les allocations d'insertion, mais elle n'a pas été portée par les autres parties. Que s'est-il passé ?

Gilles Vanden Burre – Ecolo

Oui, notre projet de loi à la Chambre n'a pas convaincu tous les partenaires. Vous venez de voir les cartons rouges, le MR par exemple s'y oppose.

Sur le fond de la mesure, les allocations doivent être la base d'une vie digne. On entend chez certains partis que les allocations sont une espèce de Win for life, que cela crée une espèce d'aisance où on peut faire ce qu'on veut. Alors qu'il s'agit en fait d'une base pour avoir une vie digne, et ça on veut la remettre pour les jeunes jusqu'à 30 ans. Notre ambition, c'est que ces jeunes soient soit à l'emploi soit aux études, soit en formation ou en stage. Aujourd'hui, ceux qui ne sont dans aucune de ces catégories, qu'on appelle les NEET dans la littérature, représentent entre 10 et 13% en Wallonie ou à Bruxelles : voici la priorité, les jeunes doivent avoir un projet de vie, de développement personnel.

Nicolas Kuczynski – MR

Tout d'abord, je suis sidéré par le manque de responsabilité de certains qui se sont exprimés ici. On agite le carnet de chèques sous votre nez, et c'est un concours à celui qui vous fait le chèque le plus grand, sans prendre aucune responsabilité de savoir qui va payer la note. Les finances publiques sont quelque chose d'important. Il faut travailler dans un certain cadre budgétaire.

Sur les allocations d'insertion, je ne suis pas contre, mais il faut revoir l'ensemble du système des aides résiduelles. Nous voulons un seul revenu de remplacement de base, qui serait même parfois plus élevé que l'allocation d'insertion qui serait au niveau du seuil de pauvreté pour une personne isolée : cette allocation serait liée à l'état de besoin de la personne et devrait être suivie par les CPAS de manière constructive et suivie par un parcours d'insertion socio-professionnelle. Peu importe la durée, il faut qu'il ait un suivi.

Il faut aussi revoir le parcours de formation. Il y a plus de personnes qui forment que de personnes qui sont formées : ça ne fonctionne pas.

Je voudrais aussi dire un mot de ceux qui n'ont pas d'allocations et qui n'ont pas nécessairement facile non plus. Vous avez beaucoup de gens aujourd'hui qui gagnent peut-être 4.000 euros bruts et qui sont seuls avec 2 enfants qui vont à l'université. Ils ne bénéficient d'aucune aide pour les crèches, aucun tarif social, et ils ont également beaucoup de mal à s'en sortir. On ne peut pas utiliser la classe moyenne pour donner des subventions. Regardez par exemple le programme d'Ecolo, il ne faut pas faire porter le poids de la réforme sur la classe moyenne. Taxer davantage, c'est terminé.

Prenez un couple avec deux enfants. Il faut augmenter le revenu net poche. Il faut réduire les allocations de chômage dans le temps mais augmenter le montant les 6 premiers mois. Et on ne suspendra les allocations après 2 ans que si on a refusé 2 formations ou 2 emplois.

Gilles Vanden Burre : Ici, on est au cœur d'une vision de société différente. Les chèques que vous voulez faire, c'est ailleurs, c'est donner des diminutions d'impôts à ceux qui n'en ont pas besoin, aux plus hauts revenus de la société.

Nicolas Kuczynski : Faire porter le poids de la réforme sur une catégorie de gens de la classe moyenne qui travaille énormément, qui ne bénéficient d'aucune aide, ce n'est pas juste. Très brièvement, sur les allocations de chômage, on est pour la suspension des allocations dans le temps, mais pour augmenter le montant pendant les 6 premiers mois.

Trio CD&V, Les Engagés en Défi

Wassim Essebane – CD&V

Le débat sur l'allocation d'insertion a reçu peu d'attention en Flandre. Les jeunes doivent être soutenus lorsqu'ils se trouvent dans une situation difficile, mais cela doit mener à l'activation. La clé réside dans une meilleure activation sur le marché du travail. Je ne veux pas pointer du doigt, mais Actiris ne fait pas son travail correctement. Les partis de droite disent que les bénéficiaires en profitent, nous pointons du doigt le fait qu'Actiris ne fait pas correctement son travail d'accompagnement.

L'allocation de chômage doit être limitée à 3 ans, sans condition d'âge. Nous sommes les seuls en Europe à ne pas imposer de limite dans le temps. Les allocations doivent être un pont, une transition temporaire. Actiris doit faire mieux. Si Actiris ne présente pas de plan dans les 6 mois précédant l'expiration, aucune sanction ne peut être infligée au client.

La responsabilité de l'employeur est également être prise en compte. La maladie de longue durée doit être attaquée par la prévention et l'intégration. L'employeur doit également réussir à faire correspondre l'offre et la demande.

Christophe De Beukelaer – Les Engagés

Les conditions restreignant l'accès aux allocations d'insertion envoient simplement les gens vers le NEET ou vers le CPAS.

Après 2 années d'allocations de chômage, il faut le droit à un emploi: un système équivalent du territoire zéro chômeur de longue durée.

Nous ne sommes pas pour la fin du chômage dans le temps sans alternative. Nous avons trois convictions :

- Personne n'est inemployable ;
- il y a assez de travail utile à faire dans cette société ;
- l'inactivité coûte plus cher à la société, financièrement, et aussi au capital humain et social des personnes concernées.

On estime qu'une personne qui a cherché pendant deux ans un travail, après deux ans, elle a le droit de travailler et de gagner un salaire. Ce travail avec un vrai salaire, c'est alors à l'Etat à lui accorder dans l'associatif ou le secteur public, et ce devra être un travail qui corresponde à sa formation et à sa trajectoire.

Le système des territoires zéro chômeur de longue durée fonctionne bien, nous voulons nous en inspirer. Il s'agit de donner un emploi approprié à la personne avant de s'intéresser à ses revenus.

L'employeur doit être sensibilisé, il a une responsabilité en matière de bien-être au travail.

Véronique Lederman – DéFI

De manière générale, DéFi est contre l'exclusion des allocations. Il faut absolument relever la limite d'âge des allocations d'insertion à 30 ans. N'oublions pas les années covid qui étaient une sorte de trou noir dans le parcours des jeunes. Il faut arrêter de penser en termes de sanction. Il faut au contraire tenir la main des jeunes et les emmener vers l'autre rive. Il faut aussi donner des chances aux jeunes, l'éducation se fait tout au long d'une vie.

Nous sommes contre la limitation dans le temps des allocations de chômage – il faut renverser le paradigme. En économie, il y a une théorie qui parle de coûts cachés, ici on doit se focaliser sur les bénéficies cachés – malgré le coût immédiat.

L'employeur a bien sûr une responsabilité, mais l'employeur n'est pas tout, c'est la loi du marché qui joue. Je voudrais par contre revenir sur le fait qu'il faut absolument suspendre le compteur pour les périodes de grossesse et de maladie dans le cadre des allocations d'insertion, c'est complètement aberrant.

L’idée du bouclier social, qui détermine que nul ne se retrouve avec moins de 1.300 euros nets pour vivre, mènera à une simplification qui va changer la vie des gens.

Conclusion débat 2

par Raf De Weerdt –Secrétaire Fédéral ABVV-FGTB

Merci aux intervenants pour ce débat animé. Les esprits s'échauffent rapidement autour des allocations de chômage. Il est difficile de tirer des conclusions de ce débat politique. On constate toutefois une dichotomie :

1) Utiliser l'allocation pour activer, alors il faut punir
2) La sécurité sociale doit assurer la sécurité des personnes et leur donner un revenu décent.

On a beaucoup parlé de l'importance des politiques d'accompagnement, du rôle du VDAB, d'Actiris et du Forem. Tout le monde m'a dit que ces services devaient être améliorés.

Le rôle des employeurs a également été souligné : les emplois proposés doivent être de vrais emplois, pas de faux emplois, mais des emplois avec du contenu et de la qualité.

Il faut privilégier le temps plein, les emplois à temps partiel ne sont pas une solution : le cumul des allocations avec un emploi à temps partiel a une valeur ajoutée financière trop faible.

Des politiques d'accompagnement sont nécessaires : garde d'enfants, transports publics,... Le gouvernement doit jouer son rôle à cet égard.

Ce n'est pas en réduisant les allocations que le chômage va s'améliorer. Je suis membre du comité de direction de l'ONEM et je comprends que le maintien de l'allocation illimitée était un compromis entre les employeurs et les travailleurs. C’est dans ce cadre qu'ils ont fixé la politique d'activation. Il y avait donc un consensus entre les partenaires sociaux. Certains s'agitent maintenant et ne respectent pas cet accord.

Je voudrais rappeler aux responsables politiques que la sécurité sociale est financée aux 2/3 par la gestion paritaire.

Cela signifie donc que lorsque les politiques interviennent - en tant qu'actionnaires minoritaires - ils doivent consulter les partenaires sociaux, de préférence par le biais d'une concertation. Lorsque les politiques veulent réformer, ils doivent entrer en concertation.

La limitation des allocations de chômage trouve un soutien dans le populisme. Mais attention à la pente glissante : bientôt, ce sont les malades qui seront visés. En cas d’adversité, il faut protéger les gens, et ce indéfiniment.